

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 avril 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203855002

Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : Groupe ABS inc.(5 006 212,71 \$), Solmatech inc. (4 951 283.40 \$), Les Services EXP inc. (4 677 700,39 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 882 314,84 \$) et FNX-Innov inc.(3 958 888,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 19-17934 (8 soumissionnaires).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE203855002

Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (5 006 212,71 \$), Solmatech inc. (4 951 283,40 \$), Les Services EXP inc. (4 677 700,39 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 882 314,84 \$) et FNX-Innov inc. (3 958 888,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 19-17934 (8 soumissionnaires).

À sa séance du 1^{er} avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M \$ (contrats 1 à 5):*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Les Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. / anciennement Groupe Qualitas inc.);*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat no 5 à FNX-Innov inc.).*

Le 8 avril dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que les besoins avaient dû être redéfinis en regard de l'augmentation des travaux observés chaque année depuis les dernières années, et ce, en plus des demandes grandissantes en provenance des différentes unités administratives de la Ville pour des services professionnels en contrôle de qualité. Le Service a expliqué avoir tenté de faire augmenter de 6 à 7 le nombre d'ententes-cadres, sans succès dans ce marché particulièrement saturé par les travaux du REM et du SRB, notamment. Le Service a cependant pu mettre en place une nouvelle stratégie visant à

optimiser les services en augmentant le nombre de ressources par l'ajout d'un nouveau type de technicien au devis.

En ce qui a trait aux critères d'examen, ceux-ci portent sur deux éléments, dont l'écart entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire du contrat no 5, FNX-Innov inc. Le Service est d'avis que ceci est essentiellement dû à une saturation du marché depuis 2019 et que l'écart défavorable est lié à l'augmentation des taux horaires. Quant aux critères de récurrence des contrats pour trois des adjudicataires, il s'avère que ce marché compte un nombre limité de firmes et que la répétition des ententes-cadres, année après année, engendre inmanquablement ce phénomène.

La Commission retient que, dans ce contexte, le Service est d'avis que les écarts observés pour les lots 1 à 5, qui varient entre 11% et 22%, sont acceptables, et ce, contrairement aux contrats des lots 6 et 7 qui ont été annulés en raison des écarts jugés inacceptables par rapport à l'estimé de contrôle. La Commission comprend que le Service n'entend pas relancer le processus pour l'instant puisqu'il est d'avis que les cinq nouvelles ententes-cadres lui permettront de répondre à la demande, notamment parce qu'un processus de renouvellement est en cours avec une firme pour le renouvellement d'une entente-cadre précédemment conclue.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M \$ (contrats 1 à 5):*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Les Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. / anciennement Groupe Qualitas inc.);*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat no 5 à FNX-Innov inc.).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE203855002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.